Fédération d'Elevage du cheval de sport CH Feuille d'information



Inscription des juments / Papiers d'identification pour les poulains

Règlements

Règlement du Livre généalogique RLG 3 Inscription des juments (extrait)

L'effectif en juments est réparti qualitativement dans les catégories Stud-book et Registre.

Catégorie Stud-book

Une jument est inscrite en catégorie Stud-book, si elle répond aux critères suivants:

- Age: au moins 3 ans

Ascendance: au moins trois générations complètes prouvées

- Hauteur idéale: 160 - 170 cm

Extérieur: Moyenne des caractéristiques type, conformation et allures plus

grande/égale à 5, mais aucune note en dessous de 4

(appréciation uniquement lors de concours/tests en terrain)

- Performance propre: Moyenne des notes de la performance au test en terrain (saut en liberté,

allures de base sous la selle) plus grande/égale à 5, mais aucune note

partielle en dessous de 4 ou 3 class. au moins dans des épreuves sportives

Performance de

la parenté: Le père ou la mère sont ou pourraient être inscrits dans la catégorie

Stud-book (valeur d'élevage en sport de performance).

- Santé: Les juments qui sont inscrites ou dont l'inscription est prévue dans la

catégorie Stud-book doivent être en bonne santé. En cas d'apparition de problèmes de santé, la jument peut être rétrogradée de la catégorie

Stud-book à la catégorie Registre.

Dans des cas fondés, le département d'élevage peut accepter une exception sous présentation d'une demande par écrit.

Catégorie Registre

Les juments ne remplissant pas l'une des conditions pour la catégorie Stud-book ou ayant été rétrogradées pour des raisons de santé sont inscrites pour essai dans la catégorie Registre.

Modalités d'application (extrait) - 3. Inscription des Juments dans la catégorie Stud-book / Registre

3.1. Inscription juments / limites

Selon les prescriptions du RLG 3 sont inscrites:

- les juments avec certification d'origine CH ou carte d'identité CH
- les juments de races anglo-arabe, pur-sang anglais, trotteur
- les juments demi-sang des fédérations qui font partie de la WBFSH
- les juments d'autres populations avec autorisation spéciale du département d'élevage.

Les juments des races d'anoblissement Pur-Sang Anglais et Anglo-Arabe issues de l'élevage helvétique paient pour l'enregistrement le même tarif que les juments détentrices d'un papier d'identité FECH.

Les juments non-détentrices d'un papier d'identité FECH remplissant les critères pour l'attribution du titre Elite Suisse paient pour l'enregistrement le même tarif que des juments avec papier FECH.

3.3. Exigences concernant les performances de la parenté

Quand le père ou la mère ne sont pas inscrits dans la catégorie Stud-book du Livre généalogique de la FECH, les exigences minimales sont remplies si :

- le père est approuvé à l'étranger ou
- la mère peut justifier les exigences minimales des performances propres selon RLG 3.4

3.4. Exceptions lors de l'inscription des juments dans la catégorie Stud-book

Des exceptions concernant les exigences pour l'inscription dans la catégorie Stud-book sont possibles concernant

- L'ascendance et l'extérieur, quand les performances propres au Niveau 120cm (RIII/MI) ou DP 11-14 sont présentes ou une classe d'élevage supérieure peut être démontrée;
- Les performances propres ou de parenté pour les juments de race d'anoblissement;
- Les performances propres, quand les performances de parenté comptent au moins 2,5 points selon la tabelle pour le décompte des points de valeur d'élevage des juments.

4.5. Concours des juments et poulains / ... / appréciation / ...

L'appréciation se fait en règle par 2 membres de la commission d'extérieur uniquement lors de concours/tests en terrain. De plus, une description linéaire doit être effectuée pour les juments.

Évaluations à domicile (exception)

Dans des cas exceptionnels et justifiés, l'appréciation peut être effectuée par un expert en dehors des concours. Pour 1 poulain / 1 jument : demande au Service du Stud-book.

Pour plus de 1 poulain / 1 jument : demande au département de l'élevage

Lors des jugements à domicile, **aucune** qualification pour le Championnat des poulains ou le Concours des juments sélectionnées CH n'est possible. Le propriétaire prend en charge les frais supplémentaires.

Règlement du Livre généalogique RLG 4 5. Certificat d'origine et carte d'identité (extrait)

Le poulain reçoit un certificat d'origine, si son père et sa mère sont inscrits dans la catégorie Stud-book dans l'année de la naissance du poulain, resp. au moment de la monte.

Le poulain reçoit une carte d'identité si les conditions à l'octroi d'un certificat d'origine ne sont pas réunies.

Sur demande, les cartes d'identité seront échangées ultérieurement contre un certificat d'origine, si, entre-temps, les deux parents sont enregistrés dans la catégorie Stud-book.

Taxes

Certificat d'origine poulain	Fr.	100
Carte d'identité poulain	Fr.	200
Changement de carte d'identité en certificat d'origine	Fr.	0
Passeport adulte (export) poulains et chevaux incl Identif. au concours de poulains	Fr.	80
Passeport adulte (export) poulains et chevaux - Identification par un vétérinaire	Fr.	60
Supplément pour dépenses extra en cas de facturation séparée	Fr.	50
Inscription juments CH catégorie Stud-book	Fr.	100
Inscription juments d'importation catégorie Stud-book	Fr.	200
Inscription catégorie Registre	Fr.	200
Changement du Registre au Stud-book	Fr.	0
Permis de saillie individuel par jument	Fr.	200
dès la 3 ^{ème} jument du même éleveur	Fr.	100

Documents à joindre pour la catégorisation des juments

- Papier d'identification original de la jument (passeport)
- Document officiel concernant les performances propres, de la descendance, de la parenté

Après examen des documents, la décision concernant l'inscription de votre jument dans la catégorie Registre ou Stud-book sera prise. Cette inscription est sujette à des frais (voir les taxes) et une facture vous sera envoyée après la catégorisation.

Envoi des documents & plus amples informations au

FECH, Les Longs Prés 2, case postale, 1580 Avenches

Tél. 026 676 63 35 Fax 026 676 63 45 info@swisshorse.ch www.swisshorse.ch

Tabelle unique pour la calculation des points de valeur d'élevage

Principes

- Les performances acquises à l'étranger seront calculées selon le système suisse. Les performances d'élevage (par exemple approbation) ne sont prises en considération que si celles-ci ont été établies par une fédération officielle WBFSH.
- Les résultats de concours complet, d'attelage ou d'autres disciplines seront évalués en collaboration avec des personnes compétentes dans ces disciplines.
- Les performances des chevaux de course seront appréciées séparément par le département d'élevage.
- Les performances des étalons d'anoblissement en saut ou en dressage sont valables.
- Pour la même parenté, une addition des points de valeur d'élevage provenant de différentes années et disciplines sportives n'est pas possible. La performance la plus élevée sera chaque fois prise en considération. Les points de valeur d'élevage provenant de l'élevage et du sport seront par contre additionnés.
- Le domaine II (performances de la descendance) n'est utilisé que pour la classification des juments. Pour les étalons, les résultats de l'estimation de la valeur d'élevage sont pris comme base.
- Les indications au sujet des approbations ou de l'engagement dans l'élevage auprès de la FECH ne sont en vigueur que pour les chevaux avec papiers d'identification étrangers correspondants, si ceux-ci ont été émis par une fédération officielle WBFSH.
- Les performances de la parenté ayant un faible degré de parenté avec l'animal comme défini dans le tableau b) colonne VI sont prises en compte proportionnellement.
- Les tabelles sont utilisées pour tous les classements, pour lesquels on exige une performance déterminée de la parenté. Exemple ci-dessous:

<u>Concerne</u>		<u>Quoi</u>	Nombre de points
Juments	 Titre Elite Suisse Exceptions pour l'engagement dans la catégorie Stud-book 	Pour atteindre le titre Pour la compensation d'un manque de performance propre ou d'un manque de l'appréciation de l'extérieur	6.5 points de valeur d'élevage 2.5 points de valeur d'élevage
Etalons	 Admission au programme pour jeunes étalons et pour l'approbation 	Classé par âge en plus des performances propres	Voir Modalités d'application 1.12. Exigences à remplir pour l'approbation Tableau

a) Appréciation du père

	Saut	Dressage	Points de valeur d'élevage
	Approuvé et inscription d	1	
ou	Valeur d'élevage Promotion CH Saut Index >= 110 pour chevaux de 4 ou 5 ans avec la détermination qui est nécessaire pour une publication de la valeur d'élevage	Total au moins 20 descendants qualifiés pour la Finale Promotion CH Dressage	2
ou	au moins 5 classements 130cm (MII) et 140cm (S), parmi lesquels au moins 3 classements S	au moins 5 classements dès DP 21(M) et DP 31(S), parmi lesquels au moins 3 classements dès DP 31(S)	2

b) Appréciation des performances propres et de la parenté

Domaines :	1	II	III	IV	V	VI
	Perfor- mances propres jument	Perfor- mance de la descen- dance	-Mère -Propres frères et sœurs	- Demi- frères et sœurs (côté de la mère) - Propres frères et sœurs de la mère	Mère de la mère	Autres performances propres de la parenté : - demi*-frères et sœurs de la mère - propres et demi*-frères et sœurs de la deuxième mère (mère de la mère) - descendants des propres et demi*-frères et sœurs de l'animal, sa mère et de la 2ème mère (mère de la mère) - troisième mère (mère de la mère) (* côte de la mère)
Elevage						

Jument selectionnée	1	0.5	0.5	-	-	-
Etalon approuvé	-	1	1	0.5	-	-

Sport

Age (année)		Saut (Hauteur en cm)	Dressage						
4		Qualification Finale Prom.CH	Qualification Finale Prom.CH	4	0.5	0.5	0.25	0.425	
	ou	5 class. 100cm (RI/LI)	3 class. GA 1-3 ou JP 1-4	1	0.5	0.5	0.25	0.125	-
5		Qualification Finale Prom.CH	Qualification Finale Prom.CH	2	4	4	0.5	0.25	
	ou	5 class. 110cm (RII/LII)	3 class. GA 5-10 ou JP 5-6	2	1	1	0.5	0.25	-
6		Qualification Finale Prom.CH							
	ou	3 class. 110cm (RII/LII) & 2 class. 120cm (RIII/MI)	Qualification Finale Prom.CH	3	1.5	1.5	0.75	0.375	-
	ou	-	3 class. dès DP 12	4	2	2	1	0.5	
	ou		1 class. dès M 21	4	2	2	1	0.5	-
Dès 7		5 class. 120cm (RIII/MI)	1 class. dès M 21	2	1	1	0.5	0.25	-
	ou	Qualification Finale Superprom.CH	3 class. dès M 23	4	2	2	1	0.5	0.25
	ou	3 class. 130cm (RIV/MII)	3 class. dès M 23	4	2	2	1	0.5	0.25
	ou	3 class. 140cm (S)	2 class. S / FEI	5	2.5	2.5	1.25	0.625	0.5